

Décision concernant la neuvième question à l'ordre du jour: rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015 et approuvé la version révisée de la Charte de l'audit interne du BIT, ainsi que la nouvelle Charte de l'enquête du BIT figurant dans le document GB.326/PFA/9(Rev.).

(Document GB.326/PFA/9(Rev.), paragraphe 3.)